

Burundi : le Français condamné pour viol rapatrié pour raison de santé

@rib News, 18/10/2011 â€“ Source AFP Un Français de 58 ans condamné pour viol à 25 ans de prison au Burundi, et hospitalisé depuis fin septembre, a été rapatrié pour raisons de santé, a-t-on appris mardi auprès de son comité de soutien et de la Cour suprême burundaise. « C'est le procureur général de la République qui a décidé d'accorder la liberté provisoire à Patrice Faye avec autorisation de sortir du territoire pour aller se faire soigner », a affirmé le porte-parole de la Cour suprême, Elie Ntungwanayo.

« Patrice Faye a finalement (...) bénéficié d'un rapatriement sanitaire », et est parti « cette nuit », a précisé un membre de son comité de soutien sous couvert d'anonymat. Il était attendu en France dans la soirée de mardi. Le Français, qui a toujours clamé son innocence, avait été arrêté le 5 avril après des accusations de viol portées par deux jeunes filles, dont des mineures fréquentant une école qu'il a créée en faveur de jeunes en difficulté. Il avait été condamné en première instance fin juillet et son procès en appel avait été renvoyé sine die en septembre, à la suite d'une demande de remise en liberté provisoire formulée par sa défense, certificat médical à l'appui. Interrogé pour savoir si Patrice Faye allait se présenter à son procès en appel, M. Ntungwanayo a estimé ne pas avoir « suffisamment d'éléments pour répondre à cette question aujourd'hui ». « Ce qui va se passer pour la suite de son procès n'est pas très clair en ce moment », a renchéri une source diplomatique française, se rattachant au rapatriement. La France avait condamné les « incohérences » du premier procès et réclamé un procès équitable en appel. La nouvelle décision de rapatriement du ressortissant français a été confirmée par le ministre français des Affaires étrangères. « Nous venons d'être informés de la décision de la justice burundaise de libérer Patrice Faye. Nous nous en réjouissons », a déclaré Bernard Valero, porte-parole du Quai d'Orsay. « La France remercie les autorités burundaises pour avoir tenu compte de la dégradation de l'état de santé de Patrice Faye et diligencé les expertises médicales ayant conduit à cette décision », a ajouté M. Valero. « Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises pour que son état de santé précaire soit pris en compte », a-t-il rappelé.